

**Mardi
d'Action
Politique**



La situation sociale au Québec

Le 27 janvier, le comité de coordination et d'action politique (CCAP) a tenu un *Mardi d'action politique* (MAP) sous le thème de la situation sociale au Québec. À cette occasion, Xavier M. Milton, conseiller syndical à la FSSS–CSN, responsable de la jurisprudence, a brossé le portrait des différents et nombreux projets de loi déposés par la Coalition avenir Québec (CAQ) au cours des derniers mois.

Sous le règne de la CAQ, les projets de loi influencés par le patronat et la droite de plus en plus radicale ont proliféré. Toutefois, l'effritement des droits des travailleurs est amorcé depuis bien plus longtemps. Les derniers mois n'ont fait qu'accélérer ces reculs. Le conseiller syndical a rappelé les « années Charest », au début des années 2000, qui ont centralisé les pouvoirs dans les premières mégastructures du réseau, les centres de santé et services sociaux (CSSS). Cette époque se caractérise par l'adoption de décrets, dont ceux imposant les conditions de travail dans le réseau, sous bâillon, une pratique contraire à la démocratie. Cette attitude méprisante s'est poursuivie sous l'ère Couillard avec la création des CISSS et des CIUSSS, éloignant encore davantage les centres de décision du personnel et des patients, sur le terrain. C'est également sous ce gouvernement que la privatisation du réseau a connu un essor important. Le ministre de la Santé de l'époque, Gaétan Barrette, affirmait haut et fort que le recours au privé ferait économiser des centaines de millions au gouvernement ! La réalité s'est révélée tout autre.

Achever le travail

L'arrivée au pouvoir de la CAQ a accéléré les attaques envers notre réseau public avec l'adoption du PL-15, Loi visant à rendre le système de santé et de services

sociaux plus efficace. Ce véritable monstre législatif prévoyait notamment la mise sur pied de Santé Québec. Puis la CAQ a présenté le PL-89 (devenu la Loi no 14, Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out) pour réduire le rapport de force des organisations syndicales au profit du patronat. Ce projet de loi fragilise l'équilibre dans la négociation et se base sur un principe flou de « assurer le bien-être de la population ». De telles attaques envers le mouvement ouvrier ont rarement été vues dans une société riche et démocratique, comme celle du Québec, et ce, depuis le régime de relations industrielles qui s'est instauré et développé à compter du « Wagner Act » des années 30.

Les syndicats dans le viseur

La CAQ a poursuivi de manière peu subtile ses attaques envers les organisations syndicales avec son PL-101, qui, entre autres, exclut le réseau de la santé des services sociaux et celui de l'éducation du régime général des mécanismes de prévention en santé et sécurité du travail. Cette exclusion constitue une discrimination envers le personnel majoritairement féminin œuvrant dans ces secteurs.

Pour sa part, le PL-7 représente un autre pas de plus vers la centralisation du pouvoir du gouvernement. Ce projet de loi prévoit, entre autres, la fusion d'Héma-Québec et de Transplant Québec, sans savoir quels seront les impacts sur les services et l'expertise de ces deux organisations. De plus, il aura un impact certain sur le secteur communautaire en fusionnant le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) avec le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQISC). Cela affectera non seulement le financement, mais bâillonnera la voie libre et critique des organismes communautaires. De son côté, le PL-98, qui vise à renforcer la laïcité au Québec, aura des conséquences importantes, entre autres sur le soutien scolaire, notamment en exacerbant la pénurie de main-d'œuvre.

Attaques à l'état de droit

La CAQ a continué son offensive avec les projets de loi 1 (Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec), 2 (Loi visant principalement à instaurer la responsabilité quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services) et 3 (Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail). Ce dernier introduit la notion de cotisations syndicales principales et facultatives et tente de réduire le rôle important que jouent les syndicats dans notre société. Les nombreuses complexités administratives prévues mettront d'importants bâtons dans les roues de notre action syndicale. D'ailleurs, les projets de loi 1, 2 et 3 ont été vertement critiqués par le Barreau du Québec. Dans son mémoire et communiqué de presse, le Barreau a dénoncé les attaques du gouvernement envers l'état de droit et la préoccupante dérive du gouvernement vers les lois qui affaiblissent la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire).

Situation alarmante

En moins d'un an, ces projets de loi ont été déposés et la vaste majorité a déjà été adoptée et sanctionnée. Ce portrait sombre met en lumière la stratégie caquiste de dépeindre les syndicats et les immigrants comme des ennemis. Cette stratégie est largement inspirée de la droite idéologique, comme celle pratiquée par l'actuel président américain.

Comment des gouvernements élus par moins de la moitié des électeurs peuvent-ils imposer un agenda politique contraire aux valeurs d'une majorité de citoyennes et de citoyens ? Quelle est la légitimité d'un gouvernement dont même le dirigeant a quitté le navire ? « Il y a clairement un problème de fond à la démocratie », a résumé Xavier M. Milton.

La solution passe notamment par une réforme majeure du mode de scrutin pourtant promise par les quatre partis politiques lors de l'élection de 2018.

Les participants étaient unanimes pour dire qu'il faut informer les travailleuses, les travailleurs et la population des conséquences de la dérive actuelle afin d'y mettre un terme. L'heure n'est donc plus aux constats, mais bien à l'action.

Références

Vous trouverez ci-dessous, les liens vers les différents projets de loi :

2003 (Charest) :

- PL25 Loi sur les agences de développements de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux;
- PL30 Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic;
- Campagne FSSS-CSN « Stoppons la démolition ! » https://fsss.qc.ca/wp-content/uploads/2024/06/bulletin_stoppons_demolition.pdf

2005 (Charest) :

- PL142 - Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public 2015 (Couillard);
- PL10 - Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales.

2023 (Legault):

- PL15 - Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace.

2025 (Legault):

- PL89 - Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out;
- PL94 - Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives;
- PL98 - Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral;
- PL101-Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail;
- PL103 - Loi visant à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté (titre modifié);
- PL1 - Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec;
- PL2 - Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services;
- PL3 - Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail;

- PL7 - Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires.

Résumé de la position du Barreau du Québec - PL1 (Loi constitutionnelle de 2025):

<https://www.barreau.qc.ca/media/sgxcubhe/memoire-pl1-resume.pdf>

Plusieurs outils et ressources concernant le PL1 ici:

<https://liguedesdroits.ca/des-ressources-pour-comprendre-et-combattre-le-pl-1/>

Barreau du Québec - PL3:

<https://www.barreau.qc.ca/fr/nouvelle/memoires-enonces-positions/memoire-projet-loi-3-barreau-demande-retrait-certains-dispositions/>

CSC - Lavigne c. Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario [1991]
2 RCS 211:

<https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-csc/fr/item/774/index.do>

Citation du discours “The Chance for Peace” de Dwight D. Eisenhower (1953):

<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire/1962>